

AQUITAINE CARBONE

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes annuels

196, Rue Pasteur
33200 BORDEAUX
Tél : 05 57 22 45 22
Fax : 05 56 08 14 22

Exercice de 20 mois clos le 31 décembre 2012
AQUITAINE CARBONE
Hôtel de Région - 14, rue François de Sourdis – 33077 Bordeaux
Ce rapport contient 12 pages

AQUITAINE CARBONE

Siège social : Hôtel de Région - 14, rue François de Sourdis - 33077 Bordeaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 20 mois clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 20 mois clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association AQUITAINE CARBONE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

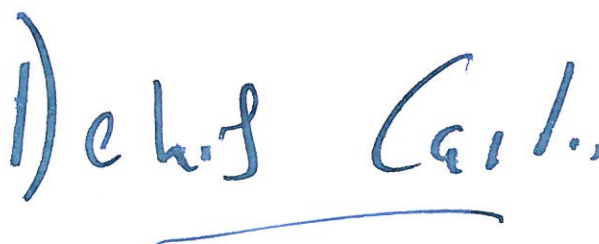
3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Bordeaux, le 10 avril 2013

Denis CARLES
Commissaire aux comptes



Bilan au 31 décembre 2012

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/05/2011 au 31/12/2012 (20 mois)			Néant	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net		
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	61		61		61
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	61		61		61
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, Impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	250 000		250 000		250 000
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	737 007		737 007		737 007
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	987 007		987 007		987 007
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	987 068		987 068		987 068

Bilan au 31 décembre 2012(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/05/2011 au 31/12/2012 (20 mois)	Néant	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice			
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)			
		863	863
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
		816 357	816 357
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés			
Autres			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)			
		169 847	169 847
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF			
		987 068	987 068
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Document communiqué au Centre
 de Contrôle des Comptes
 DES FISCALITES

Compte de résultat de l'exercice 2011/2012

Présenté en Euros

	du 01/05/2011 au 31/12/2012 (20 mois)			Néant	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Montants nets produits d'expl.						
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 000 000		1 000 000	N/S
Dons						
Cotisations						
Legs et donations						
Produits liés à des financements réglementaires						
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Autres produits						
Reprise de provisions						
Transfert de charges						
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 000 000		1 000 000	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			1 000 000		1 000 000	N/S
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			863		863	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			863		863	N/S
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)						
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 000 863		1 000 863	N/S
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			1 000 863		1 000 863	N/S

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes
Denis CARLES

	du 01/05/2011 au 31/12/2012 (20 mois)	Néant	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises et de matières premières				
Variation de stock marchandises et matières premières				
Autres achats non stockés				
Services extérieurs				
Autres services extérieurs	15 375		15 375	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements				
Dotations aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	816 357		816 357	N/S
Autres charges	168 268		168 268	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	1 000 000		1 000 000	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 000 000		1 000 000	N/S
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	863		863	N/S
TOTAL GENERAL	1 000 863		1 000 863	N/S
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Personnel bénévole				
Total				

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes
Denis CARLES

Annexe des états de synthèse

Association AQUITAINE CARBONE

ANNEXE

Période du 01/05/2011 au 31/12/2012

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012 dont le total est de 987 067,55 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 862,98 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 20 mois, recouvrant la période du 01/05/2011 au 31/12/2012.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Il s'agit du premier exercice.

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes
Denis CARLES

Association AQUITAINE CARBONE

SOMMAIRE

Période du 01/05/2011 au 31/12/2012

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Informations et commentaires sur :
- Charges à payer et avoirs à établir

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes
Denis CARLES

Association AQUITAINE CARBONE

ANNEXE

Période du 01/05/2011 au 31/12/2012

Aux comptes annuels présentée en Euros

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis en application des règles du P.C.G. et des modalités spécifiques d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations (Règlement du CRC n°99-01 du 16/02/1999).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.2 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELLE

A la clôture de l'exercice 2011 / 2012 a été engagé une demande de rescrit auprès du Ministère des Finances. Cette demande visait à connaître le statut fiscalisable ou non de l'Association Aquitaine Carbone.

A la date de clôture des comptes, la réponse de l'administration fiscale n'avait pas encore été obtenue. Il existe ainsi une possibilité que l'Association devienne fiscalisée dès l'exercice 2011 / 2012.

Association AQUITAINE CARBONE

ANNEXE

Période du 01/05/2011 au 31/12/2012

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

5.1 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167 216
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	167 216

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes
Denis CARLES

Tableau des fonds dédiés 2012

Situations Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
• Subvention CRA 2011	500 000,00€	500 000,00€	176 579,00€	323 421,00€	323 421,00€
• Subvention CRA 2012	500 000,00€	500 000,00€	7 064,00€	492 936,00€	492 936,00€
• TOTAL AU 31/12/2012	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	183 643 €	816 357,00 €	816 357,00 €

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes
Denis CARLES

AQUITAINE CARBONE

Rapport spécial du Commissaire aux
comptes sur les conventions réglementées

196, Rue Pasteur
33200 BORDEAUX
Tél : 05 57 22 45 22
Fax : 05 56 08 14 22

Exercice de 20 mois clos le 31 décembre 2012
AQUITAINE CARBONE
Hôtel de Région - 14, rue François de Sourdis – 33077 Bordeaux
Ce rapport contient 3 pages

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Bordeaux
RCS Bordeaux : 398 828 814 – APE 6920Z
N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 8739828814

AQUITAINE CARBONE

Siège social : Hôtel de Région - 14, rue François de Sourdis - 33077 Bordeaux

Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice de 20 mois clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

Subventions attribuées par le Conseil Régional d'Aquitaine dans le cadre de la mise en œuvre du projet Forestier Carbone

- *Entité cocontractante et personne concernée* : le Conseil Régional d'Aquitaine, membre de l'association AQUITAINE CARBONE, représenté à la Présidence du bureau du Conseil d'administration par Madame Béatrice Gendreau, élue au Conseil Régional d'Aquitaine.

- *Nature et objet* : subventions attribuées au titre des années 2011 et 2012 par le Conseil Régional d'Aquitaine dans le cadre du projet Forestier Carbone.
- *Modalités* : au cours de l'exercice écoulé, le montant total des subventions attribuées par le Conseil Régional d'Aquitaine à l'Association AQUITAINE CARBONE s'élève à €.1.000.000 €. Le montant perçu par l'Association AQUITIANE CARBONE au 31 décembre 2012 s'élève à €.750.000.

Bordeaux, le 10 avril 2013

Denis CARLES
Commissaire aux comptes

